

TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) – 2022

Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour :

- une demande de nationalité française ;
- une demande de carte de résident de longue durée ;
- une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII.

Le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) répond aux dispositions :

- du [décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016](#) et de [l'arrêté du 21 février 2018](#) du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ;
 - du [décret du 30 décembre 2019](#) du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.
- Le TCF IRN est également utilisable dans le cadre de la validation du niveau A1 (parcours citoyen OFII).

LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE – MATÉRIEL STRICTEMENT INTERDIT

La possession et l'utilisation de téléphones portables, de montres connectées ou de tout autre matériel de communication et de stockage de données durant l'épreuve sont interdites.

4 épreuves obligatoires :

Compréhension orale (20 questions)
épreuve collective

Durée :
15 minutes

Compréhension écrite (20 questions)
épreuve collective

Durée :
20 minutes

Expression écrite (3 tâches)
épreuve collective

Durée :
30 minutes

Expression orale (3 tâches)
épreuve individuelle

Durée :
10 minutes

Epreuves collectives : 1h05 + Epreuve individuelle 10 minutes hors temps d'accueil, consignes et prise de photo

Déroulement des épreuves :

- Epreuves collectives : de 8h30 à 10h30
- Epreuves individuelles : 10h30– 17h ; durée : 15 minutes, passage selon ordre alphabétique.

Le coût de la prestation est de 150€ à régler à l'inscription :

Non remboursable à l'exception des cas de force majeure. En effet, si le jour du test, le candidat ne peut assister à la passation pour des raisons indépendantes de sa volonté (maladie, problème de transport, décès d'un proche, grève), il peut demander le report gratuit de sa passation à une date ultérieure à condition de présenter un justificatif administratif valable.

Cochez la nature de votre demande :

Carte de résident A2

Nationalité française B1

Parcours citoyen OFII A1

Candidat :

Madame

Monsieur

NOM (naissance et d'usage) : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

E-mail : -----

Téléphone portable (obligatoire) : -----

Date et pays de naissance : -----

Nationalité actuelle : -----

Langue usuelle (langue utilisée au quotidien) : -----

Handicap visuel ou auditif : OUI NON Précisez lequel : -----

Session prévue à **Sens ou Joigny (le lieu vous sera précisé)** le : -----

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Par courrier ou sur place à Auxerre

Association CLEF 5, avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE :

Veillez vous munir de :

Ce formulaire d'inscription dûment complété et signé avec la mention « lu et approuvé »

Un paiement de **150€** en espèces ou par chèque à l'ordre de « Association CLEF »

Une enveloppe lettre suivie documents 100 gr 229x324mm avec votre nom et votre adresse, pour l'envoi de vos résultats.

Une copie de votre carte de séjour en cours de validité

❖ **Une convocation vous sera envoyée 10 jours avant l'examen.**

❖ **Le jour de l'examen, vous devrez être muni(e) de :**

- ✓ votre convocation, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ une pièce d'identité officielle avec une photo récente, document sans lequel vous ne serez pas autorisé(e) à composer ;
- ✓ un stylo à bille noir pour permettre la correction par scanner. Il ne doit s'agir ni d'un crayon papier, ni d'un feutre.